

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « SCI AMNA ».
- Forme* : Société civile immobilière.
- Capital social* : 1 000 (mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet l'acquisition, la construction, location, la gestion ou la revente de biens immobiliers ;
Et plus généralement, toutes opérations immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.
- Siège social* : 16, rue Christophe-Colomb à
Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Gérant* : M. Max Girardin
Né le 18 mars 1960 à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le gérant de la SCI AMNA,

M. Max Girardin

